
RÉSUMÉ

1. Le Ghana est une économie fondée sur les ressources naturelles. Ses institutions démocratiques solides et sa bonne gouvernance ont contribué à attirer l'investissement. La croissance économique qui en a résulté a porté le revenu par habitant de ses 31 millions d'habitants, à environ 2 200 USD en 2020, contre 2 000 USD en 2014 lors du dernier examen. La Banque mondiale classe le Ghana parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

2. En moyenne, le ratio du commerce au PIB du Ghana s'élevait à 71% sur la période 2018-2020, ce qui montre que son économie est modérément dépendante du commerce international. Le pays est le deuxième producteur d'or de l'Afrique et est riche en diamants, en pétrole et en gaz. L'or, le pétrole brut et les fèves de cacao (ainsi que le beurre et la pâte de cacao en quantités limitées) représentent ensemble près de 85% des exportations de marchandises. Les principales destinations des exportations du Ghana sont la Chine, l'Union européenne, la Suisse, l'Inde et l'Afrique du Sud, tandis que l'Union européenne et la Chine demeurent ses principales sources d'importation.

3. Pendant la période considérée (2014-2022), le Ghana a connu trois phases de croissance économique modeste à forte et il reste confronté à des difficultés pour stabiliser son économie. De fait, entre 2014 et 2016, le Ghana a connu un net ralentissement de son activité économique, avec une croissance moyenne du PIB réel de 2,8% (contre une moyenne de 6,6% en 2010-2013), qui était liée à une crise bancaire et énergétique nationale. Entre 2017 et 2019, à la suite d'un changement de gouvernement, les résultats macroéconomiques se sont améliorés. La croissance du PIB réel est remontée à 6,9% par an en moyenne, l'inflation a été maîtrisée et la situation budgétaire du gouvernement s'est améliorée grâce à une plus grande discipline budgétaire. En 2020, l'économie a relativement bien résisté, le PIB ayant progressé de 0,4% malgré les mesures de confinement liées à la COVID-19 adoptées dans le monde entier et la fermeture des entreprises et des frontières. Pour contribuer à atténuer les conséquences de la pandémie, le gouvernement a adopté le Programme d'atténuation des effets du coronavirus qui visait à soutenir les ménages et les entreprises vulnérables. Il a également lancé le Programme Ghana CARES (Obaatan pa) (100 milliards de GHS, ou environ 13 milliards d'USD), qui met l'accent sur l'agriculture, le secteur manufacturier, les TIC et l'économie numérique. Ces efforts d'atténuation sont intervenus aux dépens d'un déficit budgétaire et d'une dette publique record, qui ont conduit le FMI à avertir le Ghana, l'année dernière, qu'il courait un risque élevé de surendettement.

4. Le régime d'investissement du Ghana est assez libéral et, de manière générale, l'investissement étranger est bienvenu. Cependant, la participation de l'État dans l'économie reste importante, avec près de 160 entreprises, établissements et coentreprises à capitaux publics, dont bon nombre continuent d'enregistrer des pertes. Les activités encore réservées aux Ghanéens vont de l'exploitation minière à petite échelle aux bureaux de change. Les coentreprises créées par des entreprises étrangères avec des partenaires ghanéens sont soumises à une participation ghanéenne au capital social d'au moins 10%. En outre, le Ghana a introduit de nouvelles restrictions visant les investissements étrangers dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière par le biais d'obligations concernant la participation ghanéenne au capital et la teneur en éléments locaux.

5. Depuis le dernier examen, le Ghana a présenté plus de 40 notifications à l'OMC et il a indiqué qu'il prenait des mesures pour respecter pleinement les obligations en la matière. Il est partie à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), et il mène avec les autres membres de ces groupes des consultations sur les questions relatives à l'OMC. Il a signé des accords commerciaux bilatéraux avec l'Union européenne (APE) en 2016 et avec le Royaume-Uni en 2021. En tant que membre de la CEDEAO, le Ghana met en œuvre le tarif extérieur commun (TEC) depuis le 1^{er} février 2016, avec des exceptions nationales prévues par des dispositions régionales. Toutefois, il a tardé à transposer et à mettre en œuvre la législation subsidiaire de la CEDEAO. Le Ghana bénéficie de préférences tarifaires de l'Union européenne et du Royaume-Uni depuis la conclusion des accords commerciaux bilatéraux respectifs avec ces partenaires et il a commencé à mettre en œuvre ses propres réductions tarifaires en 2021.

6. Les consolidations tarifaires du Ghana couvrent 15,1% de ses lignes tarifaires. La plupart des droits de douane visant les produits agricoles sont consolidés à un taux plafond de 99%, avec quelques taux consolidés plus faibles de 40% et 50%. Environ 1% des droits visant les produits non agricoles sont consolidés. Les droits NPF appliqués du Ghana en 2022 (inchangés depuis 2019) reposent sur le TEC et la classification du SH2017. Le tarif comprend les cinq taux du TEC (zéro,

5%, 10%, 20% et 35%). En mars 2022, la moyenne (non pondérée) des droits NPF appliqués s'élevait à 12,2%, contre 12,8% en 2013. La part des lignes tarifaires bénéficiant de la franchise de droits était de 1,6%, contre 12,2% en 2013, car la plupart des lignes tarifaires qui bénéficiaient de la franchise de droits en 2013 sont aujourd'hui assorties d'un taux du TEC de 5%. En mars 2022, environ 45% de l'ensemble des lignes tarifaires étaient soumises à des taux de 20% ou 35%.

7. Le taux standard de la TVA au Ghana est de 12,5% depuis 2017. Des droits d'accise sont appliqués (sur une base *ad valorem*) aux boissons alcooliques et non alcooliques et aux produits du tabac, importés et produits dans le pays. En outre, le Ghana applique un ensemble d'autres taxes et prélèvements aux importations et leur nombre a augmenté depuis le dernier examen. Parmi ces taxes prélevées sur la plupart des importations, on peut citer le prélèvement de la CEDEAO (1%), le prélèvement de l'Union africaine (0,2%), la taxe environnementale (10%), le prélèvement pour la Banque d'import-export du Ghana (0,75%), la redevance destinée au Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation du Ghana (2,5%), le prélèvement pour la reprise sanitaire après la pandémie de COVID-19 (1%), la taxe nationale d'assurance maladie (3,5% sur les marchandises/services nationaux et importés), le prélèvement pour l'assainissement et la lutte contre la pollution (spécifique) et la taxe spéciale sur le pétrole (spécifique), ainsi que quatre prélèvements pour le secteur de l'énergie. Ensemble, tous ces prélèvements augmentent fortement le coût des importations vers le Ghana.

8. Par ailleurs, le Ghana accorde, à diverses fins, des exonérations et des concessions pour les droits d'importation, les autres droits et impositions, et les impôts intérieurs. En 2020, les dégrèvements signalés s'élevaient à 2,6 milliards de GHS (environ 460 millions d'USD) ou 5,8% des recettes fiscales totales. Les importations admissibles entrent dans le pays en vertu de lettres d'exemptions du Ministère des finances, qui résultent d'initiatives d'autres ministères et organismes, dont le Centre ghanéen de promotion des investissements.

9. Le Ghana a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges et notifié les dates pour la mise en œuvre des engagements des catégories B et C; 18 dispositions doivent être mises en œuvre en 2022-2023. Le pays a simplifié ses procédures d'importation en mettant en place un nouveau système de guichet unique à la frontière (système intégré de gestion douanière ou ICUMS) et en réduisant à trois le nombre d'organismes menant des inspections (douanes, Agence des produits alimentaires et pharmaceutiques et Autorité des normes du Ghana). L'inspection à destination par les douanes est obligatoire pour toutes les importations d'une valeur égale ou supérieure à 3 000 USD (sauf si une dérogation est accordée). Les redevances d'inspection sont *ad valorem* et ne reflètent donc pas le coût du service.

10. Le Ghana maintient des prohibitions à l'importation de grumes non transformées et de certains produits pharmaceutiques, ainsi que des prohibitions fondées, entre autres, sur des raisons sanitaires, de sécurité, SPS et environnementales. Des restrictions quantitatives s'appliquent également aux importations de ciment et de produits avicoles. Les régimes OTC et SPS demeurent largement inchangés. Le Ghana adopte principalement les normes internationales; il a adhéré à 29 normes de la CEDEAO. Le pays a présenté un certain nombre de notifications au Comité OTC de l'OMC et une préoccupation commerciale spécifique a été soulevée concernant ses normes de sécurité routière. Le Ghana a également notifié au Comité SPS de l'OMC ses nouvelles règles relatives à la biosécurité et à l'inspection des viandes.

11. Depuis le dernier examen, le Ghana a, pour la première fois, adopté une législation relative aux mesures correctives commerciales. Il a présenté plusieurs notifications à l'OMC, qui ont été examinées en 2020. La Commission du commerce international du Ghana, nouvellement créée, a recommandé de mettre en œuvre une mesure antidumping visant les bandes et cercles en aluminium originaires ou importés de Chine, et plusieurs enquêtes antidumping sont en cours.

12. En ce qui concerne les mesures visant les exportations, le Ghana maintient ses prescriptions en matière de rapatriement des devises vers des banques enregistrées dans le pays. Les obligations de cession à la Banque du Ghana des devises provenant des exportations de cacao et d'or ont été supprimées. Des taxes à l'exportation sont actuellement appliquées au bois d'œuvre et à certains hydrocarbures vendus à des compagnies aériennes. Certains produits font l'objet de permis d'exportation spéciaux. Deux organismes, la Direction de la promotion des exportations et la Banque d'import-export, sont chargés de la promotion et du financement des exportations. Le Ghana n'a pas encore présenté au Comité de l'agriculture de l'OMC de notification à jour concernant les subventions à l'exportation. Le pays compte actuellement quatre zones franches et les investisseurs

peuvent également obtenir le statut de point franc n'importe où dans le pays. Cependant, les exportations du Ghana depuis les zones franches sont en déclin. Par conséquent, il serait utile de procéder à un examen coût-avantages du système de zones franches en vue d'une éventuelle réforme.

13. Le Ghana n'est pas partie à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics et il n'a pas non plus le statut d'observateur dans ce cadre. Le nombre de ses marchés publics a considérablement augmenté depuis 2014, ce qui fait suite aux efforts visant à moderniser et à développer les infrastructures nationales. La Loi sur les marchés publics a été modifiée en 2016 et un système électronique de passation de marchés (GHANEPS) a été lancé en 2019. La passation des marchés publics est décentralisée et on compte plus de 1 000 entités contractantes. Les méthodes de passation des marchés les plus utilisées sont les appels d'offres restreints (51% en 2019) et les appels d'offres concurrentiels nationaux (31%), la part des appels d'offres concurrentiels internationaux étant de 1%. Des préférences en matière de prix, qui varient selon le type de marchandises et la teneur en éléments locaux, peuvent être accordées aux fournisseurs, quelle que soit leur nationalité.

14. Le Ghana a réformé son régime des droits de propriété intellectuelle. La Loi sur les marques, la Loi sur les dessins et modèles industriels et la Loi sur les brevets ont été modifiées, et une nouvelle Loi sur la protection des variétés végétales a été adoptée en 2020. Par ailleurs, le Ghana a ratifié la Convention de l'UPOV, la Convention de l'OMPI sur les phonogrammes, le Traité VIP de Marrakech de l'OMPI sur le droit d'auteur, et l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international.

15. Le secteur de l'agriculture contribue au PIB à hauteur d'environ 20%. Malgré son potentiel agricole, le Ghana est un importateur net de produits alimentaires de plus en plus important. Le manioc, l'igname et la banane plantain sont les principales denrées alimentaires de base, avec le riz et le maïs. La politique agricole a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire, tout en réduisant les importations, notamment de riz. Depuis 2017, la production végétale ghanéenne s'est fortement améliorée avec le lancement d'un nouveau programme agricole ("Planter pour l'alimentation et l'emploi"), qui repose, entre autres, sur les subventions aux engrais et aux semences. Les principales cultures essentielles bénéficient d'un soutien des prix limité. En mars 2022, la moyenne des droits NPF appliqués visant les produits agricoles (définition de l'OMC) était de 15,5%; la protection tarifaire la plus élevée était celle accordée pour les animaux vivants et la viande, avec une moyenne de 24,1%. L'essentiel de la viande est importée, en particulier la viande de volaille. Les droits visant cette dernière sont fixés à 35% et les importations sont soumises à des prescriptions en matière de licences (permis) pour protéger la production nationale.

16. Les exportations de fèves de cacao, le principal produit agricole exporté, font l'objet d'un monopole de l'Office ghanéen du cacao (COCOBOD), qui est détenu par l'État et dont les activités n'ont pas encore été notifiées à l'OMC au titre de l'article XVII du GATT de 1994. La loi n'impose aucune taxe à l'exportation pour les fèves de cacao. Les deux premiers exportateurs mondiaux de cacao, le Ghana et la Côte d'Ivoire, travaillent ensemble en vue d'améliorer les termes de leurs échanges de cacao, et d'augmenter ainsi les revenus des producteurs de cacao. En 2020, ces pays ont introduit conjointement une prime de 400 USD par tonne (aussi appelée différentiel de revenu vital) à la charge des acheteurs, qui est due en sus du prix du marché (du livrable) du cacao.

17. Le Ghana produit et exporte du pétrole brut depuis 2010. Du fait des conséquences de la pandémie sur l'exploitation, la production pétrolière est tombée à 55 millions de barils en 2021 (contre 71 millions en 2019). Pendant la période à l'examen, le Ghana a également commencé à produire du gaz naturel et il a augmenté ses exportations d'électricité. Un Programme pour la relance du secteur de l'énergie a été adopté en 2019 pour résoudre les difficultés budgétaires causées par le surplus d'électricité et de gaz fourni dans le cadre de contrats avec l'État.

18. Le Ghana a introduit une nouvelle politique relative à la teneur en éléments locaux et à la participation locale visant à accroître la part des entreprises ghanéennes autochtones dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité, y compris les énergies renouvelables. Bien qu'environ 2% seulement de l'électricité provienne d'énergies renouvelables autres que l'hydroélectricité, les investissements étrangers dans les énergies renouvelables sont soumis à une participation ghanéenne autochtone au capital de 15% au début d'un nouveau projet, laquelle passe à une participation majoritaire de 51% au bout de 10 ans; les projets en cours sont également visés.

19. Le Ghana est bien doté en ressources minérales. Le secteur minier représente environ 12% du PIB. Les recettes d'exportation des quatre principaux minéraux (or, diamants, manganèse et bauxite) se sont élevées à environ 5,1 milliards d'USD en 2021, contre 7,2 milliards d'USD en 2020. La politique minière du pays a pour objectifs la diversification de la base de production minière, la valorisation, les mesures visant à mettre fin aux activités minières illégales et la bonne gouvernance. En mars 2022, la protection tarifaire des produits minéraux (définition de la CITI) atteignait 5,1% en moyenne.

20. Le secteur manufacturier a connu un déclin et représente actuellement quelque 11% du PIB. Les principales industries incluent la transformation du bois et des produits agricoles, les brasseries, la fonte d'aluminium, le ciment, le raffinage du pétrole, les textiles, l'électronique et les produits pharmaceutiques. En mars 2022, la moyenne des droits NPF appliqués visant les produits manufacturés (définition de la CITI) était de 12,3%; les taux sont plus élevés pour les textiles (16,3%) et les vêtements (20%). Le programme de transformation industrielle en 10 points du Ghana comprend à la fois l'initiative "Un district, une usine" et des programmes d'incitations en faveur des secteurs pharmaceutique et de l'assemblage automobile. En outre, des prohibitions à l'importation visent certains médicaments dont la production doit être réalisée dans le pays.

21. Le secteur des services représente environ 48% du PIB (contre 41% en 2014). Le régime commercial du Ghana dans le domaine des services est largement ouvert, ce qui, en plus d'investissements importants dans les infrastructures, contribue à expliquer le développement de ce secteur. Le régime des services reste pour l'essentiel inchangé, en dehors d'une nouvelle Loi sur l'assurance adoptée en 2021. En outre, à compter de 2017, la Banque du Ghana a engagé un processus majeur d'assainissement du secteur bancaire. D'après le FMI, le secteur financier ghanéen est aujourd'hui plus stable et les banques du pays sont mieux capitalisées. Le Ghana a enregistré une croissance remarquable de ses échanges de services. En 2019 (avant la pandémie), les exportations de services ont atteint environ 10 milliards d'USD (contre 2 milliards d'USD en 2014) et les importations ont bondi pour atteindre environ 13,5 milliards d'USD (contre 4,5 milliards d'USD). Les services fournis aux entreprises sont principalement à l'origine de cette expansion des échanges car un nombre croissant de sociétés multinationales ont choisi d'installer leur siège au Ghana pour fournir des services aux entreprises dans d'autres pays africains.